



Procès-verbal - Comité Syndical du 08 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du SITE en Val de Noye, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ailly-sur-Noye en salle Camille Georget sous la Présidence de Monsieur Vincent DAINE.

Délégués Syndicaux Titulaires		Délégués Syndicaux Suppléants	
Vincent DAINE	Présent	Richard BENOIT	Absent
Pierre DURAND	Représenté	Gérard LEROY	Absent
Christine BOURDELLE PATRICE	Excusée	Anne-Marie LATEUR	Présente
Nicolas BLIN	Présent	Pascale GIRARD	Absent
Annie COCHET	Présente	Catherine WANTIEZ	Excusée
Céline TAMPIGNY	Absente	Edith DELBEY	Absente
Jean-Jacques OLEON	Présent	Ludovic HERVY	Absent
Fabien LESIEUR	Présent	Martial VAN HOOREBEKE	Absent
Cédric BOQUET	Excusé	Aurore PREVAL	Absente
Gaëlle PROISY	Excusée	Delphine SKRZYNSKI	Absente
Laurine COTEL	Présente	Annabelle RATIER	Absente

Le quorum étant constaté, le comité syndical peut délibérer utilement.

Fabien LESIEUR est désigné secrétaire de séance

Ordre du Jour

- 1 - **Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2025**
- 2 - **Convention Territoriale Globale de Services aux familles 2026-2029**
- 3 - **Renouvellement adhésion contrat groupe d'assurance statutaire**
- 4 - **Questions diverses**

1- Approbation du procès-verbal du 30 octobre 2025

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est **adopté à l'unanimité**.

2- Convention Territoriale Globale de Services aux familles 2026-2029

Le président expose :

Pour rappel, la Convention Territoriale Globale de Services aux familles 2026 -2029 (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF de la Somme pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire. Elle a pour objectif d'organiser concrètement l'offre globale de services des CAF (petite enfance, parentalité, logement, accès aux droits, etc.) de manière structurée et priorisée.

Le 25 août, le Comité Syndical a délibéré concernant la CTG 2026 -2029 en approuvant les thématiques des neuf fiches d'actions thématiques, en autorisant le Président à signer la CTG 2026-2029 avec la CAF de la Somme et en autorisant le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

Vu les modifications apportées par la CAF de la Somme sur la fiche thématique « répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants », au regard des nouvelles compétences dévolues aux collectivités dans le cadre du Service Public Petite Enfance (SPPE) et dans le cadre du partenariat entre les communes et acteurs composant son territoire et la CCALN et le Comité Syndical doit donc délibérer de nouveau afin d'accepter les modifications apportées par la CAF.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les changements apportés par la CAF de la Somme sur la fiche thématique « répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants », et donc de nouveau :**
- **D'approuver les thématiques des neuf fiches d'actions thématiques,**
- **D'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2026-2029 avec la CAF de la Somme,**
- **D'autoriser le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.**

3- Renouvellement adhésion contrat groupe d'assurance statutaire

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Président explique avoir demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Président expose également que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la Commune / EPCI les résultats la concernant :

➤ **Durée du contrat : 5 ans (date d'effet du 01/01/2026 au 31/12/2030)**

➤ **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Longue Maladie / longue durée ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire, décès

Conditions : taux : 8,29% / franchise : 10 jours pour la maladie ordinaire uniquement

➤ **Agents affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité/Paternité/Adoption ; maladie ordinaire

Conditions : taux : 0,90% / franchise : 10 jours ferme en maladie ordinaire

Le Comité, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

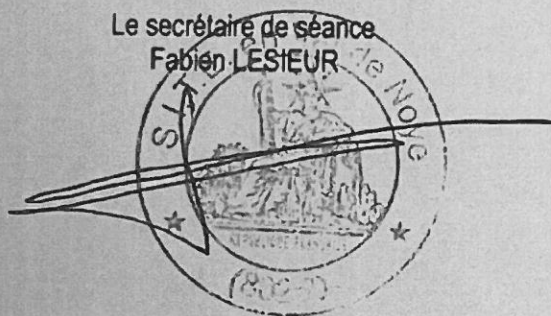
- **D'accepter l'offre établie par le courtier RELYENS SPS et CNP ASSURANCES dans le cadre de la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,**
- **D'autoriser le Président à signer les contrats d'adhésion en résultant.**

4- Questions/informations diverses

- Inclusion dans le manuel de fonctionnement de la nouvelle organisation concernant la mise à jour des QF suite aux demandes récurrentes des familles : Mise à jour au moment de l'inscription à chaque rentrée de septembre puis modification unique au mois de Janvier (pour tous les parents) avec la possibilité d'un rattrapage financier rétroactif.
- Les agents recevront un panier garni pour Noël 2025 à hauteur de 60€ par panier avec un total de 22 paniers.

Séance levée à 19h

Le secrétaire de séance
Fabien LESTIEUR



Le Président
Vincent DAINE

